

Développer des synergies avec les établissements de santé

www.med-in-occ.org – Tous droits réservés
Rédacteurs : malquier@urpslrmp.org

La collaboration avec les établissements de santé représente un enjeu dans **L'AMELIORATION DE SES CONDITIONS DE TRAVAIL**, tant sur le plan clinique que sur la gestion de votre exercice libéral. En tant que médecin libéral, cette coopération offre de nombreux avantages, allant de **L'ACCES A DES PLATEAUX TECHNIQUES** de pointe à une **MEILLEURE COORDINATION DES PARCOURS DE SOINS**.

En collaborant avec des structures de santé, vous pouvez non seulement élargir votre champ d'intervention, mais également bénéficier d'un partage de connaissances et de ressources qui renforcent la qualité des prises en charge et améliorent la continuité des soins. Cette synergie, en plus d'optimiser les résultats cliniques, contribue à renforcer la satisfaction des patients et à **VALORISER LE ROLE DU MEDECIN LIBERAL DANS LE SYSTEME DE SANTE**.

I Les enjeux de la collaboration

Optimisation des soins

Accès à des services spécialisés : possibilité d'orienter vos patients vers des soins, des traitements spécialisés ou des expertises qu'ils ne pourraient pas recevoir dans votre cabinet, tout en restant impliqué dans le processus décisionnel.

Accès à des plateaux techniques : utilisation d'équipements techniques avancés facilitant ainsi la prise en charge des cas complexes ou nécessitant des investigations approfondies.

Suivi post-hospitalisation : vous pouvez assurer une continuité des soins après une hospitalisation en collaborant avec des établissements autorisés en soins médicaux et de réadaptation (SMR) ou en mobilisant l'hospitalisation à domicile (HAD).

Partage de la charge de travail : avoir des relations avec des établissements de santé peut vous permettre de partager la charge de travail, par exemple en confiant certaines tâches à des équipes spécialisées, ce qui peut favoriser la gestion de votre temps, réduire le stress. Également un soutien administratif et logistique est possible par la présence de secrétariats, allégeant la gestion quotidienne.

Impact activité / financier

Accroissement du nombre de patients : les patients hospitalisés ou pris en charge dans ces établissements peuvent être orientés vers vous pour un suivi en ambulatoire, augmentant ainsi votre patientèle.

Consultations dans les établissements : vous pourriez être invité à intervenir au sein de ces établissements pour des consultations ou des interventions spécialisées, ce qui peut générer des revenus supplémentaires.

Possibilités de cumul emploi-activité libérale : vous pourriez envisager un temps partiel dans un établissement de santé tout en conservant votre pratique libérale, diversifiant ainsi vos sources de revenus.

Développement professionnel

Collaboration interdisciplinaire : travailler en étroite collaboration avec d'autres professionnels de santé dans ces établissements peut enrichir votre pratique médicale grâce à des échanges de connaissances et d'expertise.

Partenariats pour la recherche : les relations avec des établissements universitaires ou de recherche peuvent ouvrir des opportunités pour participer à des études cliniques ou à des projets de recherche, contribuant ainsi à l'avancement des connaissances dans votre domaine.

Reconnaissance professionnelle : en étant associé à des établissements de santé de renom, votre propre réputation professionnelle peut bénéficier d'un coup de pouce, ce qui peut attirer plus de patients et renforcer votre crédibilité.

Participation à des commissions ou des comités : être impliqué dans des conseils médicaux, des comités de pilotage ou d'autres instances au sein de ces établissements peut accroître votre influence et visibilité dans la communauté médicale.

Accès à des formations et des conférences : les établissements publics et privés organisent souvent des séminaires, des conférences et des formations continues auxquelles vous pouvez participer pour rester à jour dans votre spécialité.

Encadrement des étudiants : en travaillant avec des établissements universitaires, vous pouvez participer à l'encadrement de stagiaires ou d'internes, ce qui peut être enrichissant sur le plan pédagogique.

II Les typologies d'établissements de santé

Le Code de la santé publique en France distingue plusieurs types d'établissements de santé. Ces établissements, bien qu'ils aient des missions spécifiques, travaillent souvent en complémentarité afin d'offrir une prise en charge globale aux patients au sein du système de santé français.

Établissements publics de santé (EPS)

Hôpitaux publics comme les centres hospitaliers (CH), centres hospitaliers régionaux (CHR), centres hospitaliers universitaires (CHU), financés par l'Etat.

Mission principale : offrir des soins médicaux et chirurgicaux à la population, sans but lucratif, en assurant un service public de santé.

Autres missions :

Enseignement : formation des futurs professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.), en particulier dans les CHU.

Recherche : conduire des recherches médicales et cliniques pour améliorer les pratiques et les connaissances en santé.

Prévention : mener des actions de prévention et de promotion de la santé au sein de la communauté.

Établissements privés à but lucratif

Cliniques privées gérées par des entreprises, offrant des soins médicaux et chirurgicaux tout en réalisant des bénéfices.

Mission principale : fournir des soins médicaux et chirurgicaux tout en réalisant des bénéfices pour les propriétaires ou actionnaires.

Autres missions :

Soins spécialisés : proposer des services souvent orientés vers des interventions spécifiques ou spécialisées.

Contractualisation : travailler en partenariat avec l'Assurance Maladie pour permettre le remboursement des soins aux patients.

Établissements privés à but non lucratif

Gérés par des associations ou fondations, souvent reconnus d'utilité publique. Incluent hôpitaux privés à but non lucratif.

Mission principale : offrir des soins médicaux et sociaux sans but lucratif, souvent reconnus d'utilité publique.

Autres missions :

Accès aux soins : faciliter l'accès aux soins pour toutes les populations, y compris les plus vulnérables.

Éducation et prévention : conduire des programmes de sensibilisation et de prévention pour la santé publique.

Solidarité : utiliser les fonds générés pour améliorer les services offerts ou pour financer d'autres actions de solidarité dans le domaine de la santé.

Établissements de santé d'intérêt collectif (ESPIC)

Privés à but non lucratif assurant des missions de service public hospitalier.

Mission principale : offrir des soins hospitaliers et médicaux en remplissant des missions de service public, tout en étant gérés de manière privée sans but lucratif.

Autres missions :

Soins spécialisés : proposer des soins spécifiques pour des populations vulnérables (ex. : soins palliatifs, réadaptation).

Action sociale : participer à des actions sociales et de solidarité, souvent en lien avec des associations ou des fondations.

Établissements de santé mentale

Structures publiques ou privées, incluant centres hospitaliers spécialisés (CHS) et cliniques psychiatriques.

Mission principale : diagnostiquer, traiter, et suivre les troubles mentaux chez les patients, qu'ils soient publics ou privés.

Autres missions :

Réhabilitation : aider les patients à retrouver leur autonomie et à se réinsérer dans la société.

Prévention : mener des actions de prévention des troubles mentaux et de promotion de la santé mentale.

Recherche : contribuer à la recherche dans le domaine de la psychiatrie et des neurosciences.

Établissements autorisés en soins médicaux et de réadaptation (SMR)

Structures publiques ou privées.

Mission principale : assurer une prise en charge médicale et de réadaptation après un épisode de soins aigus ou dans le cadre de pathologies chroniques, afin de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles.

Autres missions :

Prévention et éducation thérapeutique.

Transition : préparation du retour au lieu de vie ou de la poursuite du parcours.

Coordination avec les acteurs de ville / hospitaliers.

Prises en charge en hospitalisation complète ou partielle selon le projet thérapeutique.

Établissements médico-sociaux

Prendre en charge des personnes âgées, handicapées ou en situation de dépendance. Incluent EHPAD, foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements pour personnes handicapées.

Mission principale : offrir un cadre de vie adapté aux besoins médicaux et sociaux.

Autres missions :

Assistance quotidienne : fournir une assistance pour les activités de la vie quotidienne.

Soins médicaux : offrir des soins médicaux et paramédicaux adaptés aux besoins spécifiques des résidents.

Accompagnement social : favoriser l'intégration sociale et le bien-être des personnes prises en charge.

Établissements de soins à domicile

Incluent services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et hospitalisations à domicile (HAD).

Mission principale : fournir des soins médicaux et paramédicaux à domicile pour les patients nécessitant des soins prolongés ou ne pouvant pas se déplacer.

Autres missions :

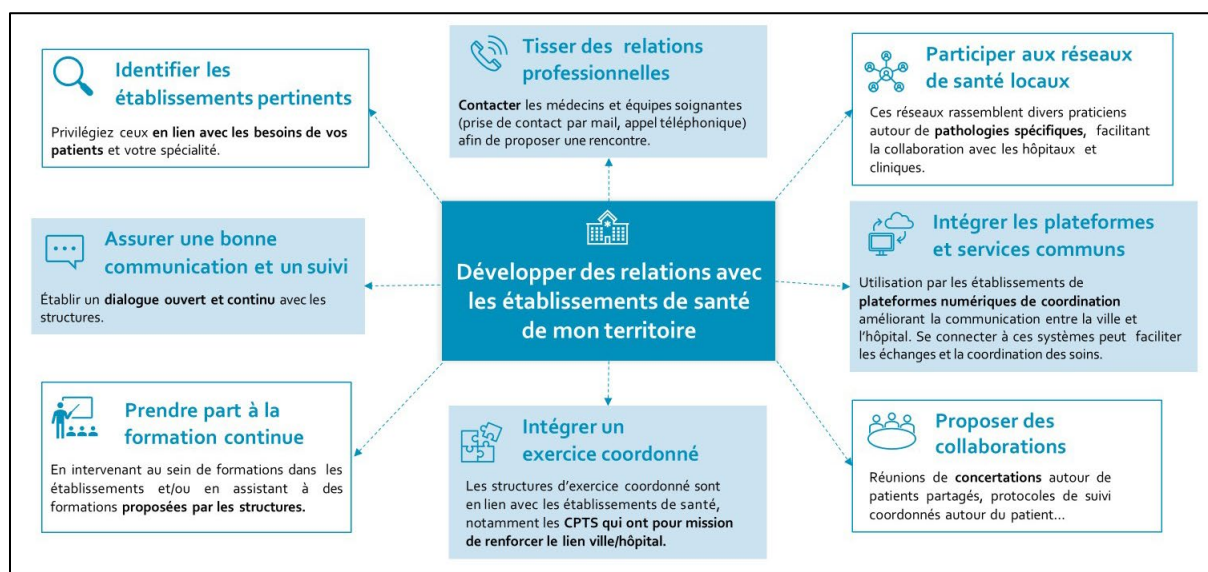
Soutien aux familles : offrir un soutien aux familles des patients en les aidant à gérer la prise en charge à domicile.

Coordination des soins : assurer la coordination entre les différents intervenants de santé pour une prise en charge globale et cohérente du patient.

Prévention des hospitalisations : éviter ou retarder les hospitalisations en fournissant des soins de qualité à domicile.

III Développer et optimiser ses collaborations

Illustration 1 – Comment développer des relations avec les établissements de santé ?



Les relations entretenues avec les établissements de santé peuvent prendre plusieurs formes en fonction du type de structure et de la collaboration souhaitée. Il peut s'agir de contrats, de conventions, de protocoles.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un avocat spécialisé en droit de la santé une fois la proposition établie par l'établissement de santé pour encadrer votre collaboration, ou bénéficier de nos services sur leur élaboration.

Essentiel



Développer des relations avec les établissements de santé peut être intéressant pour son exercice, elles permettent :

- D'accéder à des équipements et infrastructures techniques avancées, améliorant la qualité des soins offerts ;
- De faciliter le travail en équipe avec d'autres professionnels, renforçant l'approche pluridisciplinaire ;
- Une diversification de l'activité en réalisant des actes spécialisés, tout en élargissant la patientèle ;
- De favoriser la formation continue et l'accès aux innovations médicales, permettant de rester à jour dans son domaine.

Date de mise à jour : septembre 2025

Mots clés :

#Médecinlibéral #Etablissementdesanté #Collaboration #Accèsauxéquipements #Diversificationdelactivité #Priseenchargepluridisciplinaire #Elargissementdelapatientèle #Formationcontinue #Innovationmédicale #Qualitédessoins #Structures

Sources :

[Décret du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité SMR](#)
[Tout savoir sur les soins médicaux et de réadaptation \(SMR\) - Sante.gouv.fr](#)